Avis de convocation / avis de réunion

RENOVALYS

Société Civile de Placement Immobilier au capital de 6 677 771 €
Siège social : 52 rue de Bassano, 75008 Paris
515 409 456 R.C.S. Paris

Avis de convocation

Les associés de la SCPI RENOVALYS sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le 22 mai 2019 à 14 heures 30, au siège de la société Advenis Real Estate Investment Management, 52 rue de Bassano – 75008 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I. Lecture :
— du rapport de la société de gestion ;
— du rapport du conseil de surveillance ;
— des rapports du commissaire aux comptes.
Et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018
II. Quitus donné à la société de gestion
III. Quitus donné au conseil de surveillance
IV. Approbation des conventions visées à l'article L214-106 du code monétaire et financier
V. Affectation du résultat
VI. Approbation de la valeur comptable, de la valeur de réalisation et de la valeur de reconstitution
VII. Nomination de l'expert externe en évaluation
VIII. Nomination des membres du conseil de surveillance
IX. Pouvoirs à donner pour l'accomplissement des formalités

Les associés de la SCPI RENOVALYS seront appelés à voter sur le projet de résolutions à titre ordinaire suivant :

Première résolution — L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, du rapport du conseil de surveillance, des rapports du commissaire aux comptes, du bilan, du compte de résultat et annexes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve lesdits rapports, bilan, compte de résultat et annexes, ainsi que les opérations résumées dans ces rapports et traduites dans ces comptes.

Deuxième résolution — L'assemblée générale donne à la société de gestion quitus de sa mission pour l'exercice écoulé et lui renouvelle, en tant que de besoin, sa confiance aux fins d'exécution de son mandat dans toutes ses dispositions.

Troisième résolution — L'assemblée générale donne quitus entier et définitif de sa mission au conseil de surveillance pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Quatrième résolution — L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L214–106 du code monétaire et financier, prend acte de ce rapport et en approuve le contenu.

Cinquième résolution — L'assemblée générale, sur proposition de la société de gestion, décide d'affecter le bénéfice distribuable au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018 de la manière suivante :

31/12/2018	Total (€)	Par part (€)
Résultat net	*41 984*	*26,22*
Report à nouveau	*15 172*	*9,48*
Total à affecter	*57 156*	*35,70*
Dividende	*51 232*	*32,00*
Report à nouveau après affectation	*5 924*	*3,70*

En conséquence, le dividende unitaire par part de pleine jouissance pour l'exercice 2018 s'élève à 32,00 €.

Sixième résolution — L'assemblée générale approuve la valeur comptable, la valeur de réalisation et la valeur de reconstitution telles qu'elles sont présentées, à savoir :

En €	Valeur globale	Valeur par part
Valeur comptable	6 747 197,88	4 214,36
Valeur de réalisation	4 726 596,10	2 952,28
Valeur de reconstitution	5 787 724,19	3 615,07

Septième résolution — Le mandat de l'expert externe en évaluation étant arrivé à l'échéance, l'assemblée générale ordinaire prend acte de ce que la société de gestion propose de donner mandat pour une période de cinq exercices à la société VIF Expertise, 120 avenue du général Leclerc 75014 PARIS. Le cabinet Vif Expertise est nommé en qualité d'expert externe en évaluation. Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Huitième résolution — Le mandat des membres du conseil de surveillance arrive à expiration le jour de l'assemblée générale ordinaire annuelle d'approbation des comptes annuels clos le 31 décembre 2018.

L'assemblée générale approuve la nomination de sept membres au conseil de surveillance et ce pour une durée de trois années soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2021 parmi la liste des candidats ci-dessous. Seront élus les associés candidats ayant réuni le plus grand nombre de voix.

Les associés figurant ci-après ont envoyé leur candidature (classé par ordre alphabétique) :
Associés sortants se représentant :

Nom / Prénom	**Age**	**Profession / Activité**	**Nombre de parts de Renovalys détenues**	**Nombre de parts détenues dans d'autres SCPI gérées par Advenis REIM**
BOUCHEZ Laurent	49	Directeur financier	4	/
BUFFAUD Franck	57	Avocat associé	12	/
GACHOD Rémy	57	Dirigeant d'entreprise	14	/
POZZA Antoine	77	Retraité	12	/
SIBONI Danièle	56	Avocat associé	12	/

Associés faisant acte de candidature :

Nom / Prénom	**Age**	**Profession / Activité**	**Nombre de parts de Renovalys détenues**	**Nombre de parts détenues dans d'autres SCPI gérées par Advenis REIM**
GIACOBBI Patrick	54	Senior advisor dans une société de conseil en organisation et transformation	4	/
MESNARD Luc	65	Retraité – Ancien cadre supérieur, DRH d'un groupe de 5 000 personnes	3	2 parts de Renovalys n°6

Neuvième résolution — L'assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent acte sous seing privé constatant les décisions de l'assemblée générale ordinaire à l'effet d'accomplir toutes formalités et publicités prévues par la loi et les règlements en vigueur qui en seraient la suite ou la conséquence.